Hes·so VALAIS WALLIS
Haute Ecole de Santé
Hochschule für Gesundheit

Filière Physiothérapie
Studiengang Physiotherapie

Leukerbad, le 27 octobre 2026

Règlement d'examen formatif

Module 1004, examens formatifs dès le 13.11.2026

L'examen formatif du module 1004 se déroule en fin de module, sur une partie ou l'entièreté de la journée.

Les objectifs de cet examen sont les suivants :
- permettre aux étudiant.es de vivre une situation la plus proche possible de l'examen sommatif
- proposer une intégration théorique et pratique des thèmes abordés durant le module
- offrir un espace de questions sur les thèmes et l'organisation du module

La majeure partie de la matière du module est examinée, à l'exception de la partie « Atelier orthèses » (6 périodes). Cet examen est organisé en 6 postes pratiques et un poste théorique sur Cyberlearn.
- Chaque étudiant.e visite 3 des 6 postes pratiques et effectue l'examen théorique.
- Les thématiques mentionnées sur le plan organisationnel de l'examen formatif est indicatif : toute la matière du module est susceptible d'être évaluée à chaque poste pratique.
- Les étudiant.es sont randomisés dans les trois rôles disponibles, à savoir candidat.e (personne examinée), modèle, observateur.trice, de manière à vivre au minimum une fois le rôle de candidat.e.
- Le groupe reçoit un feedback de la part de l'examinateur.trice sur le ou les examens effectués, ainsi que la note de ceux-ci. Cette note de poste est relevée par le responsable de module à but informatif et de régulation du module, de manière anonyme.

Un examen théorique se déroule en salle théorique, sans surveillance. Les conditions suivantes s'appliquent :
- L'utilisation de références (notes personnelles, livres, ressources internet, applications, etc.) est interdite.
- Chaque étudiant.e est responsable de respecter le silence durant l'examen théorique, dans le respect de ses collègues.
- La note d'examen théorique est calculée en tenant compte du point de présence [((nb de points/max. de points)/6*5)+1) et visible directement par chacun.e.

La comptabilisation des présences est effectuée ainsi :
- Une liste de signatures est signée à un poste pratique, ainsi qu'en début d'examen théorique.
- Chacune de ces signatures compte comme une demi-présence à l'examen formatif.
- Lorsque l'examen formatif n'occupe pas l'entièreté de la journée de cours, la présence à l'examen formatif est calculée au prorata des heures de cet examen.
- À l'instar de l'examen sommatif, l'absence physique à un poste pratique et/ou l'absence de validation de l'examen sur Cyberlearn (quelle qu'en soit la cause, dont notamment l'oubli du mot de passe et les problèmes de connexion internet), donnent la note 1.0.

Si un.e étudiant.e est empêché.e de participer à tout ou partie de cet examen formatif, il peut présenter un justificatif de son absence pour la comptabilisation des absences justifiées. Dans tous les cas, aucun rattrapage ou report n'est possible.

L’organisation de cet examen tient compte, dans une mesure raisonnable, des contraintes organisationnelles de chacun.e :

- L’ordre de passage est effectué par tirage au sort.
- Des rocades entre étudiant.es sont possibles jusqu’au mercredi soir précédent à 20h, sous réserve de l’accord des deux étudiant.es et du responsable module. Ce dernier doit être averti par mail, avec copie à l’autre partie de la rocade avant de donner son accord par retour de mail.
- Le planning définitif prenant en compte ces éventuelles rocades est mis en ligne le jour précédent, soit le jeudi à 13h00. Chaque étudiant.e est responsable d’en prendre connaissance dès ce moment.

Aucun enregistrement, de quelque sorte que ce soit, n’est autorisé durant l’examen formatif. De même aucune diffusion, vidéo, audio ou sous une autre forme, n’est autorisée durant toute la durée de l’examen formatif.

Fabien Gerber
HES-SO Valais-Wallis
Responsable module 1004